

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2006

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le vingt cinq avril deux mil six, à 14 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Molière, Place Germain Ollier, sous la présidence de Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

PRESENTS

Jean-Paul OLLIVIER, Michel BOUVARD, Angéline RAFFIN, Florent VILLANOVA, Michel CABITEN, Joëlle NEVEUX, Marie-Claude GUERIN, Martine BAUX, Nicole LOTITO, Philippe LEFEVRE, Pierre PROSILLICO, René BEZARD, Alex THOMAS, Denis THEROND, René CORGNOLO, Georges DELSAUT, Roger FLATTET, Michèle LETOT, Patrick VEGAS, Robert MASSON, Christian ROUGIER, Jean-Michel FORET, Mireille CLOT, Joëlle DUMOND.

ABSENTS REPRESENTES

Liliane TISSERAND, Brigitte HUMEAU, Raphaëlle VACHEROT, André GRIMONPON, Jean-Pierre SERRA.

ABSENTS

Brigitte VARSİ, Myriam TRUFFE, Frédéric LUERA.

La séance est ouverte à 14 heures 30 par Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

Appel nominal des membres par Monsieur le Maire.

Mme Angéline RAFFIN est élue secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE (30 voix POUR)

I - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR MODIFIE

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

VOTE : UNANIMITE (30 voix POUR)

1 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS

Après débat, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'accorder à :
 - L'Association « Jeune Chambre Economique » une subvention de 2 000 €
 - L'Association « Roquebrune Accueil » une subvention de 2 000 €
 - L'Association « Les Crabots de l'Endre » une subvention de 5 000 €
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget communal au compte 65748.

VOTE : UNANIMITE (30 voix POUR)

2 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Après débat, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de modifier le tableau des emplois permanents de la Collectivité,
- **CREE** les emplois suivants :

FILIERE – EMPLOI	CREATIONS
Filière Police Municipale Cadre d'emploi des Agents de Police Municipale : <ul style="list-style-type: none">• Gardiens de Police Municipale	3

- **PRECISE** que les crédits correspondant à cette dépense seront inscrits au Chapitre 012 « Rémunération du Personnel » du Budget de la Commune.

VOTE : UNANIMITE (30 voix POUR)

3 – CESSION DE PARCELLES DE TERRE EN NATURE DE LANDE AU PROFIT DE RIVERAINS DU LOTISSEMENT DES DOLMENS

Après débat, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'appliquer la faculté de négociation à la baisse et de ramener le prix de vente à 9 €/m² et de céder aux riverains les parcelles concernées, au prix proposé dans le tableau ci après :

Situation	Surface	Prix	Acquéreurs
Parcelle CK 857 prolongement de la CK2	274 m ²	2 466 €	M et Mme. LASNON DUSSAUSAY
Parcelle CK 859 prolongement de la parcelle CK3	303 m ²	2 727 €	M. et Mme FORESTIERI
Parcelle CK 858 prolongement de la parcelle CK3	252 m ²	2 268 €	M. et Mme FORESTIERI
Parcelle CK 860 prolongement de la parcelle CK4	328 m ²	2 952 €	M. et Mme LEDET
Parcelle CK 856 prolongement de la parcelle CK10	287 m ²	2 583 €	M. et Mme LALAU

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recevoir et authentifier les actes passés en la forme administrative et à signer au nom de la Commune toute pièce nécessaire concernant cette affaire,
- **AUTORISE** Monsieur Jean Paul OLLIVIER, 1^{er} Adjoint, à signer l'acte requis en même temps que les autres parties et en présence de Monsieur le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification,
- **PRECISE** que les recettes afférentes à ces transactions seront inscrites au budget de la Commune.

VOTE : UNANIMITE (30 voix POUR)

4 – CESSION A TITRE GRATUIT D'ACCORD ENTRE LES PARTIES DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE AB 348 AU PROFIT DE LA SOCIETE GRT GAZ EN VUE DE L'INSTALLATION D'UN POSTE DE DETENTE DE LIVRAISON DE GAZ A LA BOUVERIE

Après débat, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** la cession à titre gratuit d'accord entre les parties, de la parcelle cadastrée AB 348 pour une contenance de 506 m² au profit de la Société GRT Gaz,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recevoir et authentifier l'acte passé en la forme administrative et à signer au nom de la Commune toute pièce nécessaire concernant cette affaire,
- **AUTORISE** Monsieur Jean Paul OLLIVIER, 1^{er} Adjoint, à signer l'acte requis en même temps que les autres parties et en présence de Monsieur le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification.

VOTE : UNANIMITE (30 voix POUR)

5 – CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE CS 690 SISE ZAC DU BLAVET, AUX S.C.I. AILE ET S.C.I. MINI PARC I, REPRESENTÉES PAR MONSIEUR KRIEF

Après débat, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** la cession de deux parties de la parcelle cadastrée section CS N° 690, soit une surface de 1 413 m² située dans le prolongement du lot 15 à la S.C.I. AILE, ainsi qu'une surface de 2 217 m² contiguë au lot 30 à la S.C.I. Mini Parc I, étant précisé que la division parcellaire sera établie par document d'arpentage à intervenir,
- **DECIDE** d'appliquer la faculté de négociation à la baisse et de céder ces parcelles au prix de 9 €/m², soit pour la parcelle de 1 413 m² un montant de 12 717 € et pour la parcelle de 2 217 m² un montant de 19 953 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette cession et notamment l'acte authentique à intervenir en l'étude notariale de Maîtres JANER et RINES à Roquebrune sur Argens, avec le concours de Maître GIROUD, notaire de l'acquéreur,
- **PRECISE** que les recettes générées par ces transactions seront inscrites au budget de la Commune.

VOTE : 24 voix POUR

6 ABSTENTIONS

(G. DELSAUT, R. FLATTET (pouvoir de J.P SERRA), R. MASSON (pouvoir de A. GRIMONPON), C. ROUGIER)

6 – REVITALISATION DU VILLAGE – COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL A LA COLLECTIVITE (C.R.A.C.) – EXERCICE 2005

Après débat, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte rendu d'activité à la Collectivité relatif à l'exercice 2005 pour l'opération de Convention Publique d'Aménagement (C.P.A.) revitalisation du Village, arrêté au 30/12/2005.

VOTE : 24 voix POUR

6 ABSTENTIONS

(G. DELSAUT, R. FLATTET (pouvoir de J.P SERRA), R. MASSON (pouvoir de A. GRIMONPON), C. ROUGIER)

7 – REVITALISATION DU VILLAGE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL POUR L'AIDE AUX PARTICULIERS CONCERNANT LES TRAVAUX DE RENOVATION – ANNEE 2006

Après débat, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Régional au titre 2006 et selon la nouvelle réglementation en vigueur à hauteur de :
 - . 10 000 € pour les parties communes correspondant à 10 façades, 43 toitures et 2 cages d'escalier,
 - . 50 000 € pour les parties privatives correspondant à 6 opérations de réhabilitation pour des propriétaires bailleurs qui louent conformément à la réglementation A.N.A.H. et en loyer maîtrisé et 4 opérations de réhabilitation pour des propriétaires occupants sous conditions de ressources identiques à celle de l'ANAH.,
- soit un total de 60 000 €

VOTE : UNANIMITE (30 voix POUR)

8 – DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DES CONCESSIONS DES PLAGES DE SAN PEIRE, DES PIERRATS, DE TARDIEU, DE LA BONNE EAU ET DE LA GAILLARDE

Après débat, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet établi en vue de la demande de renouvellement de la concession de la plage naturelle de San Peire et des plages naturelles des Pierrats, de Tardieu, de Bonne Eau et de la Gaillarde.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à formuler la demande de renouvellement auprès des Services de l'Etat,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette affaire.

VOTE : UNANIMITE (30 voix POUR)

9 – CŒUR DE LA BOUVERIE – HABILITATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LE TRAITE DE CONCESSION D'AMENAGEMENT

Après débat, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de confier par voie de concession l'aménagement de la ZAC du Cœur de la Bouverie,
- **APPROUVE** le projet de traité de concession d'aménagement de la ZAC du Cœur de la Bouverie à passer avec la SNC COGEDIM Méditerranée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le traité de concession d'aménagement relatif à la ZAC du Cœur de la Bouverie et tout acte s'y rapportant.

VOTE : 24 voix POUR

6 ABSTENTIONS

(G. DELSAUT, R. FLATTET (pouvoir de J.P SERRA), R. MASSON (pouvoir de A. GRIMONPON), C. ROUGIER)

10 – CONVENTION QUADRIPARTITE DE FACTURATION DES VOLUMES D’EAU DELIVRES PAR LE SEVE A INTERVENIR ENTRE LES COLLECTIVITES ET LEURS DELEGATAIRES

Après débat, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention quadripartite de facturation des volumes d’eau délivrés par le SEVE à intervenir entre les collectivités et leurs délégués telle qu’elle est proposée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention quadripartite de facturation des volumes d’eau délivrés par le SEVE à intervenir entre les collectivités et leurs délégués telle que proposée.

VOTE : UNANIMITE (30 voix POUR)

11 – CONTRAT POUR L’EXPLOITATION EN AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D’EAU – AVENANT N° 2

Après débat, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l’avenant n° 2 pour l’exploitation en affermage du service public de distribution d’eau de notre collectivité tel que proposé.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l’avenant n° 2 au contrat pour l’exploitation en affermage du service public de distribution d’eau.

VOTE : UNANIMITE (30 voix POUR)

12 – FIXATION DES TARIFS 2006 POUR LA PRATIQUE DE L’AQUA GYM ET DE LA NATATION D’ENTRETIEN A LA PISCINE MUNICIPALE

Après débat, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les tarifs 2006 concernant les activités de la natation réservées aux adultes, comme suit :

	Tarifs 2005		Nouveaux tarifs	
Aqua gym	Roquebrunois 5 séances 15 €	Extérieurs Commune 5 séances 30 €	Inchangés	
Natation d’entretien			Roquebrunois 5 séances 8 €	Extérieurs Commune 5 séances 16 €

- **PRECISE** que ces recettes seront inscrites au budget de l’année 2006.

VOTE : UNANIMITE (30 voix POUR)

13 – RESTAURATION DE MOBILIER CLASSE – DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DE L’ETAT ET DU CONSEIL GENERAL DU VAR

Après débat, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le programme de travaux présenté dont le coût global est estimé à 67 720 €H.T.,
- **SOLLICITE** auprès de l’Etat une subvention représentant 50 % de la dépense et auprès du Conseil Général une aide au taux le plus élevé possible,
- **S’ENGAGE** à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

VOTE : UNANIMITE (30 voix POUR)

14 – INFORMATION DES DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN APPLICATION DE L’ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Après débat, le Conseil Municipal **PREND ACTE** des décisions municipales du n° 06/34 au n° 06/67.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 30.

AFFICHE EN APPLICATION DE L’ARTICLE L. 2121.25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 25 avril 2006

Le Maire,
Luc JOUSSE